



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

CDEN du 4 février 2021, Déclaration Liminaire FSU

Aujourd'hui est un jour particulier à plusieurs titres, d'abord parce que c'est un jour de grève, mais nous y reviendrons.

Ce matin se tenaient les obsèques d'un collègue du lycée Marius Bouvier à Tournon, qui a mis fin à ses jours vendredi. Nous tenons à présenter nos condoléances et assurer de notre soutien plein et entier sa famille et les personnels de l'établissement dans ces moments douloureux.

### **Situation Sanitaire – enfin quelques mesures, reste à voir leur application...**

Avant d'entrer dans le cœur du sujet du CDEN, la FSU tient à faire un point sur la situation générale dans l'Éducation. A grands coups d'annonces tonitruantes de renforcements du protocole, le Ministre avait presque réussi à faire oublier que la seule mesure qui modifiait l'organisation précédente était l'interdiction de la pratique de l'EPS en intérieur, qui après le 2S2C de l'an dernier, a plongé la profession dans une profonde colère, en les ciblant comme potentiel responsables de la circulation du virus dans les établissements, et méprisant au passage le travail pédagogique mené avec les élèves : pas de prise en compte des cycles d'enseignement et des évaluations programmées. Une nouvelle fois, l'adaptabilité des professeurs d'EPS a été mise à contribution, avec une nouvelle réorganisation au pied levé des activités à enseigner, et ce sans réelle connaissance des problématiques de terrain liés aux pratiques extérieures (conditions climatiques, installations). Pour le reste, rien n'avait vraiment changé dans les établissements. Depuis lundi, l'organisation à la cantine est en fait maintenue en l'état car l'espacement de deux mètres entre deux groupes n'est encore une fois qu'une préconisation « si possible ». Le passage à un enseignement « hybride » évoqué pour les niveaux 3e et 4e « au cas par cas » et de « manière exceptionnelle » ne concerne à notre connaissance aucun collège du département.

Dans les lycées, en Ardèche comme ailleurs, les organisations sont très différentes d'un établissement à un autre : certains lycées sont restés ou reviennent à 100 % présentiel tandis que d'autres maintiennent des organisations « hybrides » en classes complètes alternées ou en demi-groupes, créant une rupture d'égalité entre les élèves et les établissements. **En décidant le remplacement des épreuves de spécialités du baccalauréat – qui étaient de fait intenable dans la situation actuelle – par le contrôle continu, le ministre conforte ces inégalités en renvoyant l'évaluation au local. Une autre solution était possible avec le report des épreuves au mois de juin**, mais cette modalité ressemblait sans doute trop à l'ancien Bac que M. Blanquer s'échine à faire disparaître !

Au final, après une 2e vague plus meurtrière que la première et bien que la circulation de nouveaux variants plus contagieux laisse présager une 3e vague encore plus dangereuse, le protocole vient tout juste d'être vraiment renforcé, avec le durcissement des règles de fermetures de classes en cas de cas positifs. Enfin le ministère se décide à laisser de côté sa rengaine, à laquelle personne ne croit plus, selon laquelle les jeunes ne transmettent pas le virus et donc il ne circule pas dans les établissements scolaires. Reste à savoir si les chiffres publiés par le ministère, toujours contredits par ceux de Santé publique France, seront plus réalistes et permettront une réelle prise en compte de la circulation. **La FSU continue de réclamer des mesures à même de protéger les**

**personnels, les élèves et les familles et d'éviter un confinement total avec fermeture des écoles :** des effectifs réduits en demi-groupes alternés avec aménagements des programmes – organisation qui permettrait par ailleurs aux professeurs d'EPS de pouvoir reprendre les activités en intérieur. Nous espérons que de réelles mesures d'aération des salles et des restaurants scolaires vont vraiment être mises en œuvre (avec des capteurs de CO2 (obligatoires et pas juste « préconisés ») pour mesurer le taux de renouvellement de l'air et des purificateurs d'air lorsque la ventilation n'est pas suffisante). Un renforcement des moyens en vie scolaire et en personnels d'entretien pour faire face à l'augmentation de leur charge de travail liée au protocole est également indispensable.

### **Premier degré : une dotation faussée**

La dotation de notre département à la rentrée 2020 pour le primaire a été de 1,5 postes selon le ministère dans son bilan de rentrée, 3 selon l'académie lors du Comité Technique Académique de novembre et 7 selon le département dans son tableau de bord. C'est ce que nous avons relevé de l'étude des documents officiels mis à notre disposition. Qui croire dans la mesure où les opérations de carte scolaire du département ont bien été établies sur la base des annonces des 7 postes supplémentaires. A cette heure, ils ont été créés, l'étude que le SNUipp-FSU a menée le relève sans aucun doute. Le problème c'est leur mode de financement qui fait peser sur le département et ses écoles publiques une épée de Damoclès. Ces postes sont créés artificiellement et ne sont pas assis par un vote du parlement. Non seulement parce cela constitue une entorse aux règles de gestion des finances publiques, mais aussi parce qu'à tout moment, à l'occasion d'un changement politique par exemple, le ministère pourrait les reprendre.

Lorsqu'on gratte derrière le vernis de la priorité au primaire clamée dans les médias, on trouve une différence notable entre les postes annoncés et ceux réellement créés dans le département.

Cette réunion va traiter de la carte scolaire dans notre département.

### **Les TPS et la scolarisation obligatoire à 3 ans**

L'Ardèche a toujours mis en avant et scolarisé une part importante des enfants de 2 ans (nous y reviendrons dans les débats). Par l'application d'une règle comptable mise en place en 2004, 1500 élèves de 2 ans ont disparu des bancs des écoles à cette rentrée. Ces élèves sont désormais uniquement comptabilisés en REP et au-dessus de 600m. Mais voilà que cette règle collective vient à être remise en cause au prétexte de scolarisation obligatoire à 3 ans. C'est le grand paradoxe avec lequel sait si habilement jouer ce gouvernement: présenter une loi comme une avancée historique mais s'en servir pour faire reculer le service public d'éducation. Dans la rhétorique Blanquérienne, d'une duplicité chronique, "priorité au primaire", est en fait "priorité aux maternelles privées",

Cette loi sert au final à financer massivement l'école maternelle privée (par des transferts de fonds publics imposés aux communes) et constitue un bon prétexte pour faire reculer la scolarisation des moins de trois ans dans le public. En pleine crise sanitaire, alors que les inégalités se creusent partout sur le territoire, stopper la prise en compte de ces élèves dans les territoires ruraux isolés est perçu comme un recul supplémentaire des services publics. Les communes rurales déploient toute leur énergie pour la scolarisation des plus petits, les enseignants ne comprennent pas pourquoi du jour au lendemain ces enfants disparaîtraient des radars. Parce qu'ils consomment des moyens ? Parce qu'au final la "priorité au primaire" n'est qu'un souffle médiatique de plus ? Les enfants sont bien présents et les familles comptent, comme elles l'ont toujours fait, sur le service public d'éducation.

## Les RASED et les maîtres G: un besoin essentiel

Elles comptent aussi sur le service public d'éducation pour aider les élèves plus en difficulté. Elles comptent sur les enseignants et les RASED. Notre problématique commune (nous y reviendrons dans les débats), c'est l'insuffisance de postes et de personnels RASED. Notre particularité, en Ardèche, c'est qu'on fait partie des 6 départements qui n'ont plus de maître G c'est à dire des maîtres rééducateurs. Quand de grosses difficultés comportementales se font jour chez certains élèves, les enseignants se retrouvent alors bien seuls à gérer. On leur envoie donc quelqu'un pour observer (parce qu'ils pourraient ne pas être objectifs dans leurs observations) et les conseiller. Puis, lorsque le problème persiste, sans solution véritable pour y remédier, on remet en question leur pédagogie car on ne peut laisser penser un instant que l'origine de la difficulté puisse résulter d'un manque de moyens en rééducateurs. Quelle solution ont donc les collègues concernés ? Se battre pour leurs élèves, qu'ils souhaitent avant tout aider, ou bien se résigner face à un système qui nie même la parole des professionnels. C'est ce sentiment de mépris, quand la réponse attendue est une accusation cachée, qui crée de la souffrance chez certains de nos collègues. Souffrance de ne pouvoir réaliser sa mission de réussite de tous, souffrance de se sentir esseulé.e dans ce combat contre la difficulté scolaire.

Au-delà des effectifs, que la profession souhaite voir baisser afin de disposer de plus de temps pour chacun, c'est sur ces questions de qualité du service public que les débats de carte scolaire doivent également porter. On ne peut se draper dans un slogan "la priorité au primaire" et mettre le voile sur tous les besoins des élèves, des écoles et des personnels.

## Rentrée 2021 - plan social en cours dans le second degré !

C'est dans ce contexte de crise profonde, alors que les difficultés des élèves se sont fortement accrues avec les effets du confinement et d'une scolarité perlée par les absences ou le distanciel, que le gouvernement a fait le choix de poursuivre la réduction des moyens accordés au service public d'éducation. **Pour la rentrée 2021, 43500 élèves supplémentaires sont attendus dans le second degré et, pour les accueillir, le ministère prévoit... 1883 postes en moins (on arrive à près de 8000 depuis le début du quinquennat, c'est à dire un véritable plan social qui ne dit pas son nom) !** Aucune création de poste de CPE, de PsyEN, ou de personnel de santé n'est prévue au moment où leur présence dans les établissements est rendue encore plus nécessaire, tant pour les élèves que pour les équipes ! Où est la logique ? Sinon celle du mépris des élèves et des personnels du service public, celle des « économies de bouts de chandelle » qui a si bien prévalu dans la fonction publique hospitalière et qui va, au final, coûter fort cher à la société française ! **Annoncer, comme il est écrit en première page du document préparatoire, que le second degré bénéficie d'un renforcement car les postes supprimés sont compensés par un nombre HSA légèrement supérieur est choquant. Le taux d'HSA, qui ne cesse d'augmenter depuis des années (il est désormais de 7,41 % dans les collèges ardéchois, 8,1 % si l'on inclut les IMP) contribue à dégrader les conditions de travail et le taux d'encadrement.** Même lorsqu'elles deviennent le seul moyen d'obtenir des groupes réduits en langues, en sciences, en mathématiques..., même lorsqu'elles apparaissent comme une (maigre) compensation du décrochage salarial consécutif au gel du point d'indice en l'absence d'une réelle revalorisation des salaires (à la différence de l'encadrement, 70 % des professeur.e.s ne sont pas concerné.e.s par la revalorisation « historique » de M. Blanquer), les équipes ne parviennent plus à les absorber en totalité. La pression accrue des chefs d'établissement pour les faire rentrer, souvent au forceps, dans les répartitions ne suffit pas : une partie n'est pas utilisée (en 2019, seulement 1/3 des HS budgétées a été consommé). Et que dire de la diminution du recrutement des enseignants, qui voient

aujourd'hui un nombre de classes se retrouver sans enseignant, y compris remplaçants TZR ou contractuels !

Alors non, M. l'Inspecteur, ce n'est pas un renforcement du second degré, c'est une charge de travail supplémentaire qui va peser sur les personnels. Les académies se voient bien privées de personnels titulaires et de capacités de recruter des contractuels. C'est une nouvelle baisse de la qualité de service et une détérioration des conditions de travail pour les personnels et il est tout de même très étonnant que la communication officielle puisse tordre la réalité à ce point...

**Dans l'académie, cette politique se traduit par la suppression de 160 postes (81,5 en collège) pour 1115 élèves en plus.** Avec une dotation globalement maintenue par rapport au nombre d'élève, l'Ardèche semble faire exception parmi les départements de l'académie. Des points d'inquiétudes existent cependant. Les effectifs s'annoncent très chargés dans certains établissements, avec parfois 30 élèves par division. Ailleurs, la dotation ne semble pas répondre à l'évolution des effectifs. Nous nous interrogeons également sur la façon dont les caractéristiques socio-professionnelles du public des collèges sont prises en compte dans l'attribution des moyens. Le nombre d'élèves/division au collège de La Voulte apparaît ainsi bien élevé, à un niveau proche de celui des collèges au public plus favorisé. Enfin, les effectifs prévisionnels s'annoncent parfois nettement en deçà des prévisions faites par les établissements, ce qui laisse craindre des moyens insuffisants à la rentrée, d'autant plus que la marge d'ajustement est extrêmement réduite. On peut souligner à ce sujet que si l'écart entre les prévisions et les effectifs réels a été minime à l'échelle du département ces dernières années, la moyenne peut cependant masquer des surprises dans quelques établissements.

### **Inclusion : toujours plus nébuleux...**

Par ailleurs, l'inclusion se veut désormais la règle. Nous n'avons nullement l'intention de dénoncer ce principe, mais nous craignons la forme de sa mise en place car, dans un contexte d'économie des moyens, les conséquences pour les élèves comme pour les personnels peuvent être désastreuses. **Avec la globalisation des DG collèges / segpa, il est maintenant plus difficile de comprendre quelle répartition est sous-entendue, difficile de savoir combien de divisions sont prévues en Segpa.** Treize élèves de plus prévus aux Perrières mais aucune création ? Une classe serait supprimée à La Voulte malgré des effectifs identiques ? Les sixièmes seraient désormais totalement inclus car ces élèves ne seraient qu'en pré-orientation car encore dépendants du cycle 3, quelles conséquences sur le terrain ? Pour les autres niveaux ? Un dispositif ULIS pourrait passer d'un établissement à un autre sans autre concertation qu'une réunion de dernière minute organisée dans l'urgence pour expliquer aux équipes qu'aucun moyen supplémentaire ne sera accordé à l'établissement, sauf peut-être un hypothétique poste d'AED. La question du comptage des ULIS, considérés désormais comme des dispositifs n'ayant pas vocation à scolariser les élèves reste par ailleurs entière.

L'urgence est aujourd'hui celle d'une autre politique éducative en faveur de la réussite de tous les jeunes et de réparer les dégâts infligés à l'École depuis trois ans, de renouer avec la création de postes dans tous les métiers et de revaloriser les carrières et les rémunérations de tous les personnels de l'Éducation.

Enfin c'est plus largement parce que des pans entiers de la politique austéritaire continuent de sévir comme si de rien n'était, pas seulement dans l'éducation : poursuite du gel de la valeur du point aggravant la perte de pouvoir d'achat, nouvelles suppressions d'emplois dans de nombreuses administrations et établissements dégradant toujours plus les conditions de travail et la santé des personnels, mise en œuvre de la loi dite de transformation de la Fonction publique aux désastreuses

répercussions notamment sur la représentation des personnels et donc sur leurs droits, poursuite et aggravation de restructurations remettant en cause les missions publiques, que la FSU appelle aujourd'hui à la grève aux côtés d'autres fédérations, pour marteler que, dans le contexte actuel de crise sanitaire et sociale aiguë, d'autres choix sont possibles pour le bien de l'ensemble de la population !